

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DU 169 Dénominations rue Marguerite de Rochechouart (9e) et boulevard Marguerite de Rochechouart (9e et 18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination " rue Marguerite de Rochechouart " à celle de " rue de Rochechouart ", à Paris (9e) et la dénomination " boulevard Marguerite de Rochechouart " à celle de " boulevard de Rochechouart ", à Paris (9e et 18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2^e commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination " boulevard Marguerite de Rochechouart " est substituée à celle de " boulevard de Rochechouart ", pour le boulevard commençant au 157 boulevard de Magenta et 1 boulevard Barbès et finissant au 74 rue des Martyrs, à Paris (9e et 18e).

Article 2 : La dénomination " rue Marguerite de Rochechouart " est substituée à celle de " rue de Rochechouart ", pour la rue commençant au 2 rue Lamartine et 36 rue de Montholon et finissant 19 boulevard de Rochechouart, à Paris (9e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO